



Formulaire d'estimation des dégâts dus aux intempéries (orage de grêle) du 31 juillet 2017

Ce formulaire permettra à l'administration communale d'estimer l'importance des dégâts subis sur le territoire de la commune de Musson afin de solliciter une reconnaissance éventuelle comme calamité publique.

RAPPEL IMPORTANT : Prévenez directement votre assureur des dégâts subis par ces intempéries pour obtenir une indemnisation.

NOM :

PRENOM :

RUE :

CODE POSTAL :

LOCALITE :

TEL :

E-mail :

DEGATS CONSTATES :

Suite aux orages de grêle du 31 juillet 2017

MONTANT ESTIMATIF DES DOMMAGES SUBIS :

A JOINDRE : photos éventuelles.

Formulaire à retourner à la Directrice générale avant le 4 septembre 2017 au plus tard par courrier à l'adresse suivante : Administration Communale de Musson, A l'attention de la Directrice générale, Place Abbé Goffinet, 1, 6750 MUSSON. Par mail : commune@musson.be. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Directrice générale par téléphone au 063/38.08.55 de 9h à 12h.